



7^{ème}
Randonnée gourmande
Des Korrigans
18 MAI 2019



REGLEMENT ET SECURITE

- Art. 1:** La randonnée pédestre organisée à Carnac le 18 Mai 2019, par le Cyclo-Club de Carnac et l'association du jumelage Carnac / La Clusaz est ouverte à toutes et tous.
- Art. 2:** Les participants mineurs doivent être accompagnés par un parent (ou représentant légal) ou par un adulte. Dans le cas où l'adulte n'est pas le responsable légal du ou des mineurs, il doit produire au moment de l'inscription une autorisation parentale autorisant le ou les mineurs à participer à la randonnée sous la responsabilité de cet adulte nommément désigné.
- Art. 3:** Les participants se déclarent couverts par une assurance responsabilité civile personnelle.
- Art. 4:** Les participants se reconnaissent physiquement aptes à entreprendre cette randonnée.
- Art. 5:** Le parcours sera accessible à partir de 18h00 et sera fermé au-delà d'un délai ne permettant plus d'assurer la sécurité (19H30).
- Art. 6:** Fin de l'accueil des participants à l'arrivée : **23h30**
- Art. 7:** Les participants s'engagent au respect de la nature et des autres usagers. Dans cet esprit, ils respecteront les lois et règlements en vigueur, notamment le code forestier et le code de la route. En particulier, ils s'engagent à :
- suivre scrupuleusement les routes, chemins, sentiers ou layons qui constituent l'itinéraire balisé par l'organisation, (**prévoir lampes et gilet de haute visibilité et équipements adaptés à la marche, vestimentaire et autres**)
 - respecter la propriété privée et la propriété forestière traversée ou bordée par le circuit emprunté,
 - préserver la beauté des sites et ne pas laisser de déchets sur le parcours,
 - ne pas entraver, durant la randonnée, au déroulement des activités des autres usagers, qu'ils soient ou non participants à la randonnée.
- Art. 8:** Le droit d'engagement est fixé comme suit : **Adultes** : 10€ - **Jeunes < 10 ans** : 5€
- Art. 9:** *Le fait de participer à la présente randonnée implique l'acceptation sans restriction de ce règlement ainsi que de le détenir lors de la randonnée.*

Adresse courriel : cyclo-carnac@ffct.org

Site : <http://www.cyclo-club-carnac.org/>

EN CAS D'ACCIDENT, CONTACTER

Les services de secours (112 – 15 – 18)

Police municipale : 06 74 53 65 73 - Gendarmerie : 02 97 52 06 24

Organisation salle sous les Tribunes du stade Méneac : 06 11 89 28 96

Lieu de la tartiflette : 06 85 76 99 24